Image not found or type unknown

# Retractation achat Véhicule en LOA et acompte

Par **Talochette18**, le **10/07/2013** à **14:55**

Bonjour à tous,
Je ne trouve pas les réponses aux questions que je me pose, j'ai vraiment besoin de votre aide.
Voilà le 26/06/2013 j'ai fait une demande de LOA chez un concessionnaire. Mais au bout de quelques jours après de scientifique calcul que j'ai refait, je me suis aperçue que ce que le vendeur me vendait pour un super plan, n'était en fait pas intéressante du tout pour moi.
J'ai donc envoyé à l'organisme préteur VIAXEL le bordereau de rétractation en Lettre recommandée avec accusé de réception, dans les bons délais, pensant que l'organisme allait faire son boulot et prévenir le concessionnaire, je n'ai pas averti immédiatement ce-dernier.
Par acquis de conscience, n'ayant de nouvelles de personnes j'ai appelé le concessionnaire, qui m'a incendié au téléphone, me disant que puisque c'était comme ça il gardait mon chéque d'acompte.
Je précise, que même en l'avertissant plus tard j'étais toujours dans les 14 jours de délais de rétraction, et pour qu'il ne me l'a fassee pas à l'envers je lui ai envoyé aussi à lui une lettre en Recommandée avec AR.
Je m'aperçois que mon chèque a été débité aujourd'hui de mon compte (j'aurai du aller chercher la voiture aujourd'hui)

Voilà, ma question est: est-ce que je vais récupérer mon argent?

Merci à tous d'avance pour vos réponses.

Par **stephanie37589**, le **09/08/2013** à **12:59**

Bonjour,

Vous devez retourner le voir avec les preuves et lui annoncer que si il ne vous rembourse pas , vous contacterez un avocat http://avocat.aconsulter.com/. Et comme par magie il vous remboursera.

Par **janus2fr**, le **09/08/2013** à **13:16**

Bonjour,
Il est bien étrange qu'il soit question d'un acompte pour une LOA !
Ne confondez-vous pas avec un dépôt de garantie ?

Par **Talochette18**, le **09/08/2013** à **18:04**

Bonjour, j'ai fait appel à la protection juridique que j'ai souscrite avec mon assurance habitation. Un juriste leur a envoyé un courrier les informant que le tribunal allait être saisi s'il ne procédait pas au remboursement, et comme par magie, la semaine d'après je recevais mon chèque par la poste.
Merci de votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés